

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 13 Décembre 2022

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- DROUET F.- FERDINAND R.- GAILLARD E.- GAUTHIER J.- JACOB P.- LABROSSE JF LACAN S. - LARROSE P.- MULLER J.- SAVOY N.- SOPETTI JM. - VRECH S.

ABSENTS et EXCUSÉS : Messieurs ANTERRIEU T. - GALEY J.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc SOPETTI

- CHOIX DU NOM DE LA FUTURE SALLE MULTI-ACTIVITÉS

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Vie Culturelle a sélectionné 4 noms potentiels qui ont été proposés au vote des habitants.

Des bulletins de vote et des urnes ont été mis à disposition des habitants à l'épicerie, à la médiathèque, au pôle médical, au salon de coiffure, à la pizzeria, à la boulangerie, au bar-restaurant et à la mairie.

Les habitants avaient également la possibilité de voter via Facebook.

« La Clé des Sources » a obtenu 138 voix, soit 40% des votes

« La source » a obtenu 88 voix, soit 26% des votes

« L'espace des Sources » a obtenu 79 voix, soit 23% des votes

« L'espace du Belvédère » a obtenu 38 voix, soit 11 % des votes

Monsieur le Maire propose que le nom « la Clé des Sources » soit retenu pour la future salle multi-activités.

Approuvé à l'unanimité

- PRÉSENTATION DU PROJET CULTUREL PAR LE NOUVEAU PROFESSEUR DE THEATRE DE L'ASSOCIATION ATELIER DES DEUX RIVES.

Madame Sylvie LACAN présente Monsieur Aymric FAURE, Comédien, Auteur et Metteur en Scène pour la compagnie TMP PRODUCTIONS et intervenant auprès de l'association Atelier des Deux Rives.

Le projet VILL-ACT 2022-2023 permet de développer un projet culturel à destination des communes comprises entre 1000 et 5000 hab. Ce projet comprend plusieurs formules qui permettent la possibilité de créer et diffuser une œuvre théâtrale sur une thématique proposée par la commune, en y associant les habitants, ainsi que dispenser 20 heures de cours de théâtre pour les activités périscolaires.

- QUESTIONS DIVERSES :

Préparation du budget 2023 :

Monsieur le Maire informe que le gouvernement a modifié le projet de loi de finances (PLF) pour 2023, en revalorisant la dotation globale de fonctionnement (DGF) – versée aux

communes, intercommunalités et départements – à la hauteur de l'inflation prévue pour 2023, soit 4,2 %.

D'autre part, le gouvernement vient de préciser les modalités d'application de « l'amortisseur électrique » qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et qui permettra de compenser la hausse du coût de l'électricité.

En investissement, le budget 2023 reprendra les opérations pluriannuelles dont les travaux sont à terminer : Salle multi-activités et le foirail.

La priorité sera donnée à la modernisation du parc lumineux, notamment en ce qui concerne le remplacement des luminaires « boules » du centre bourg par des luminaires « LED »

Concernant le lotissement du Belvédère, des travaux de finition de la voirie seront réalisés en 2023.

A ce jour, 6 lots ont été vendus.

3 lots doivent être vendus d'ici la fin de l'année 2022.

6 lots sont réservés et devraient être vendus au cours du 1^{er} semestre 2023.

Conformément aux demandes des associations sportives communales, l'extension du terrain de pétanque sera envisagée, ainsi que la réfection de revêtement des courts de tennis.

Le financement des opérations d'investissement, selon les arbitrages qui interviendront courant janvier 2023, devrait faire l'objet d'un recours à l'emprunt.

Salle Multi-Activités :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise BERTAGNA, maçon remplaçant de SJ Construction commencera les travaux semaine 50.

Les travaux de chauffage et d'éclairage sont en cours.

Les travaux qui restent à faire concernent l'enduit de la façade, l'éclairage de la façade et le revêtement du parvis.

Des choix seront à faire concernant la partie aménagement scénique qui n'étaient pas intégrés dans le marché initial (prestations supplémentaires éventuelles) tels que l'estrade, le rideau motorisé, le rideau de fond, l'aménagement des loges, le rajout de baffles acoustiques, la rajout d'une régie son mobile,...

A ce propos, une réunion technique avec la prestataire AUDIOLIGHT, titulaire du marché, sera planifiée dès janvier.

Arrêt du PLUI-H :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que lors du conseil communautaire du 5 Décembre 2022, la Communauté de Communes des Deux Rives a délibéré pour approuver le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUI-H).

Ce projet sera soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées, aux communes membres de la CC2R, aux comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement d'Occitanie et d'Aquitaine, ainsi qu'à ceux et celles qui ont demandé à être consultés sur le projet.

A l'issue de cette consultation, une enquête publique du projet arrêté sera engagée.

Dès lors que ce projet sera approuvé par les services préfectoraux, celui-ci sera applicable sur le territoire de la commune en substitution du PLU actuel.

Centre Technique Municipal :

L'avant-projet sommaire qui est proposé à la réflexion consiste en la réhabilitation du bâtiment artisanal situé au lieu-dit « Caufour » (d'environ 120 m²), afin de pouvoir accueillir les bureaux

du service technique, un atelier, des vestiaires, sanitaires/douches ainsi qu'un garage permettant le stationnement du parc automobile.

Une réunion de concertation maître d'œuvre/élus/agents est prévue le Mercredi 14 Décembre afin de déterminer les besoins en termes d'aménagement de ce bâtiment.

Recensement de la population :

Monsieur le Maire précise que le recensement INSEE de la population commencera le 19 Janvier 2023

A ce titre, Mesdames FICHES Françoise et MARRE Josette ont été nommées Agents Recenseurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE